

LA RECHERCHE

LA NOMINATION DE PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE RECHERCHES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que ce sont des bureaucrates que le gouvernement a nommés présidents des deux conseils de recherches, le Conseil canadien de recherches sur les humanités et le Conseil national de recherches en ingénierie et en sciences naturelles, ce qui risque tout au moins d'avoir l'air de nominations politiques, je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que le gouvernement explique, à l'appel des motions, pourquoi il n'a pas jugé bon de consulter la collectivité scientifique et de nommer des chercheurs à ces postes, et qu'il choisisse un chercheur, quand viendra le moment de nommer un nouveau président du Conseil de recherches médicales.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

L'ÉGALITÉ DES FEMMES DEVANT LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En conformité de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, et avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement, maintenant qu'il a encore entendu parler du comité d'action nationale sur la condition de la femme, à se hâter de présenter une mesure législative propre à assurer l'égalité des femmes, et qu'en guise de premier pas, il veuille particulièrement à assurer l'égalité des femmes devant les pensions, en accordant notamment à celle-ci de pleins droits en tant que ménagères dans le cadre du Régime de pensions du Canada, des droits égaux en matière de pensions à toutes les femmes âgées de 60 à 65 ans, quelque soit leur état matrimonial, en haussant d'au moins 75 p. 100 les pensions payées aux veuves aux termes de différents programmes, et en continuant à verser à ces veuves les pensions qu'elles recevaient, quelque changement qui puisse se produire dans leur état matrimonial.

M. l'Orateur: Pour que cette motion puisse être débattue en conformité de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉDUCTIONS D'IMPÔT EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1978

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je l'ai d'ailleurs déjà avisé de la teneur générale de ma question. Elle porte sur le stimulant fiscal de trois milliards de dollars qui a été appliqué à l'économie à compter du 1^{er} janvier dernier,

Questions orales

selon les dires du ministre. Vendredi dernier, lorsque je lui ai demandé d'expliquer à la Chambre quelles formes avait pris ce stimulant fiscal de trois milliards, il a seulement pu nous parler d'un dégrèvement fiscal rétroactif au 1^{er} janvier de cette année de l'ordre de 700 millions. Comme le ministre a reçu préavis de ma question, peut-il maintenant nous dire exactement comment ont été répartis ces trois milliards?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les mesures contenues dans le bill C-11 étaient les stimulants auxquels je faisais allusion. L'indexation, qui entrait en vigueur le 1^{er} janvier, représente 850 millions de dollars, plus 730 millions remis par tranches de \$100 à sept millions de contribuables dans les deux premiers mois de l'année, plus 100 millions de dollars de crédits d'impôt pour la création d'emplois—le bill a été adopté et est entré en vigueur en février—et enfin 1.6 milliard de dollars approuvés aux termes du bill C-11 à la fin de décembre. Voilà qui donne un montant global de 3.2 milliards de dollars.

● (1417)

M. Stevens: J'ai une autre question pour le ministre; elle s'inspire de sa réponse. Il parle d'une réduction d'impôt de 850 millions de dollars mais en fait il s'agit tout simplement de l'indexation de l'impôt sur le revenu du particulier. L'honorable représentant nous dirait-il s'il n'est pas vrai que 1.5 milliard de dollars, de ce qu'il prétend être une réduction d'impôt à partir du 1^{er} janvier cette année, ne représente pas en fait le fruit d'une mesure qui remonte à aussi loin qu'au 1^{er} janvier ou au 31 mars de l'an dernier? Si oui, pourquoi persiste-t-il à dire qu'il lui faut attendre encore pour voir quelles seront les répercussions de cette mesure?

M. Chrétien: Je pense que le député a raison en principe, de dire que l'indexation est déjà inscrite dans la loi. L'un des problèmes que pose l'indexation, c'est qu'elle n'est ni plus ni moins qu'une réduction de l'impôt à payer, mais les contribuables ne s'en rendent pas compte parce que l'indexation n'opère qu'en application d'une loi antérieure. Nous sommes cependant le seul pays à avoir adopté un tel système, et quand s'opère une réduction du genre, les contribuables gardent donc en poche tout cet argent de plus par rapport à l'année précédente. Il n'est que juste qu'un ministre des Finances le leur rappelle. Il n'est que juste de le répéter parce que la Chambre a décidé que ce système s'appliquait de façon automatique. Nous nous devons de dire aux gens qu'ils bénéficient d'une telle réduction, au contraire des contribuables américains. Cette réduction de l'impôt s'opère de façon automatique, et c'est pourquoi il me faut le répéter tout le temps.

M. Stevens: Comme il est maintenant bien établi que le montant de trois milliards dont a fait état le ministre des Finances englobe les mesures fiscales adoptées par son prédécesseur et par le prédécesseur de ce dernier, et comme il n'a pu identifier qu'un tiers au plus des réductions de l'impôt en vigueur au 1^{er} janvier, pourrait-il expliquer pourquoi il persiste à refuser de proposer un stimulant fiscal égal à deux autres milliards comme nous l'avons suggéré, si l'on songe que cela aurait pour effet de grossir le produit national brut de sept à huit milliards de plus qu'il ne le serait autrement? Il s'agit ici de la création de 100,000 à 200,000 nouveaux emplois.